

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES



Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGÈNE
au
CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE

au

CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE
au
CONGO BELGE

Avant-Propos

En vue d'examiner les possibilités et les moyens de développement économique au sein du village africain, une Conférence Internationale Africaine sur l'Economie Rurale Indigène a été organisée et s'est tenue à Jos (Nigérie) du 17 au 24 novembre 1949.

Cette conférence, présidée par Mr. M.W.B.L. MONSON, Chief Secretary, West African Council, réunissait des délégués des pays, colonies et territoires de l'Afrique Occidentale Centrale et Méridionale, auxquels s'étaient joints deux observateurs, respectivement pour les Etats-Unis d'Amérique et pour l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture (F. A.O.). Le Congo belge y était représenté par:

Mr. M. G. L. D. G. DUBOIS, Directeur de l'Agriculture à Léopoldville.

Mr. M. M. WILLAERT, Commissaire de District Assistant à Léopoldville.

Mr. J. HENRY, Chef de la Section Agronomique du Centre de l'Institut Agronomique du Congo belge (INEAC).

Les problèmes et les réalisations exposés au cours de cette

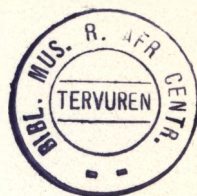
conférence soulèvent un intérêt croissant dans les milieux coloniaux les plus divers. Les perspectives encourageantes qu'ils ouvrent pour l'avenir, nous ont engagés à réunir dans un fascicule spécial du Bulletin Agricole du Congo belge les treize notes présentées par la délégation belge.

Nous avons estimé opportun d'y joindre l'étude de Mr. THIRY, intitulée: «Note sur la Conduite d'un Paysannat», son contenu se rattachant directement aux sujets traités.

La dernière partie du présent fascicule est consacrée à des commentaires sur les différents travaux y réunis et sur l'état actuel de l'Economie Rurale Indigène au Congo belge en général; ils sont dus à la plume autorisée de Monsieur A. GILLE et intitulés: « Du Technique à l'Humain ».

Les notes et études présentées s'efforcent de développer et d'analyser les idées nées et les connaissances acquises dans le domaine de l'économie rurale en Territoire Belge, depuis les dix à quinze dernières années.

Le nombre de ces études, dont le sommaire suit, ainsi que leur fouillé, mettent en évidence l'attention soutenue que nos compatriotes travaillant à la Colonie consacrent aux problèmes de l'économie rurale en général, et plus particulièrement à ce qui se rapporte aux questions de « paysannat » et de coopératives indigènes.



Sommaire

	<i>Pages</i>
Evolution possible du paysannat indigène au Congo belge	par G. E. SLADDEN 7
Politique agricole en milieux ruraux au Congo belge	par G. DUBOIS 29
Transformation des produits bruts du sol pour la vente et les besoins locaux	par E. COLLART 39
L'action scolaire en milieu rural	par J.-J. DEHEYN 45
Le crédit agricole indigène au Congo belge	par P. CORBION 53
Le gibier dans l'économie rurale de la colonie	par le Lt. Col. P. OFFERMAN 57
Méthodes de commercialisation du café Arabica produit par les indigènes du Ruanda-Urundi	par G. E. SLADDEN et L. MICHEL 63
Les coopératives indigènes au Congo belge	par M. WILLAERT 85
Le Fonds du Bien-Etre Indigène	par A. LEMBORELLE 125
Etude relative au paysannat indigène	par J. CLEMENT 135
Les bases théoriques des essais de paysannat indigène au Congo belge	par J. HENRY 159
Les lotissements agricoles au Congo belge	par G. MALENGREAU 193
Une expérience d'économie rurale coopérative au Congo belge	par G. TONDEUR 219
Note sur la conduite d'un paysannat	par N. THIRY 243
Du technique à l'humain	par A. GILLE 263

Le gibier dans l'économie rurale de la Colonie

par

Le Lieutenant-Colonel Pierre OFFERMAN,

Conservateur de la Chasse et de la Pêche du Congo Belge

Généralités

L'influence du gibier dans l'économie rurale de la Colonie est infiniment plus considérable qu'elle ne l'est dans les pays européens, où, du moins en Europe Occidentale, elle se borne à l'apport sur le marché d'une alimentation de luxe et à quelques dégâts minimes aux cultures et aux forêts.

La méconnaissance de cette différence a faussé souvent les vues des autorités et celles des résidents européens. Si, en effet, certains dégâts sont commis aux cultures par les animaux sauvages et si même, dans certains cas, ces derniers ont été les agents de la propagation d'épizooties parmi les animaux domestiques, il n'en reste pas moins que le gibier constitue, encore de nos jours, la principale source d'aliments carnés dont peuvent disposer les populations rurales. (1)

La première question qui se pose est de savoir si, dans l'économie rurale, il serait possible à plus ou moins longue échéance de substituer au gibier un cheptel domestique (ou du poisson cultivé).

Un simple coup d'œil sur la carte, ou sur le terrain vu d'avion, fait comprendre immédiatement que les possibilités d'une telle substitution sont encore lointaines, sauf en théorie, dans un pays à population éparpillée sur d'immenses étendues de forêts et de savanes.

(1) Par populations rurales il doit être entendu les populations résidant dans les circonscriptions, soit au 31 décembre 1947: 9.083.910 personnes pour une population totale, à la même date, de 10.361.353 âmes. Pour la facilité de l'exposé il a été tenu compte du chiffre de *dix millions*.

Il faut donc pouvoir compter sur le gibier, pour l'alimentation des populations rurales, pendant longtemps encore et ceci nous a amené à poser le problème du *maintien du gibier et de la limitation des dégâts* qu'il commet tant aux cultures qu'aux aménagements divers et aux élevages.

Le gibier dans l'alimentation des populations rurales

La question a été étudiée à l'aide des statistiques en notre possession: 1) statistiques annuelles des abatages d'éléphants fournies par les territoires et contrôlées au moyen des chiffres officiels des exportations d'ivoire depuis soixante ans environ; 2) estimation quant aux abatages d'antilopes sur la base des statistiques du commerce des peaux et pelleteries au Katanga; 3) estimation pour les autres espèces animales par comparaison avec les chiffres connus pour les éléphants et les antilopes.

D'après ces chiffres, la faune sauvage contribue, grosso modo, pour quarante mille tonnes de viande et de graisse par an à l'alimentation de nos populations, chiffre de loin supérieur à celui du produit de l'élevage et de la pêche. Par tête d'habitant, cette contribution du gibier présente une ration annuelle de quatre kilogrammes environ. La modestie de ce dernier chiffre incite à croire que les estimations faites quant au tonnage total pourraient bien être inférieures à la réalité. Il suffit pour cela de songer à la très importante ration de viande que retirent de la chasse les populations de la Tshuapa, ou de l'Uele, du Nord du Kasai ou de certaines régions du Katanga. Nous nous en tiendrons toutefois à ce chiffre de 4 kg puisqu'il s'agit d'une moyenne pour la Colonie.

La contre-valeur de ces matières alimentaires, à 10 fr le kg (prix dépassé en beaucoup d'endroits du Congo), est de quatre cents millions de francs, au minimum, chiffre auquel il convient d'ajouter la contre-valeur de l'ivoire, des peaux et des pelleteries vendues par les chasseurs indigènes à leur profit, soit approximativement vingt millions de francs, d'où un total général de quatre cent vingt millions de francs de revenus annuels pour les populations rurales de la Colonie, soit un revenu annuel de quarante-deux francs par tête.

Les dégâts du gibier aux cultures indigènes

Nous ne considérons ici que les dégâts commis par les grands herbivores: éléphants, hippopotames, buffles, antilo-

pes, cochons sauvages et par les cynocéphales, pratiquement omnivores.

De tous ces animaux, trois sont à retenir comme réellement déprédateurs: l'éléphant, la potamochère et le cynocéphale.

Il a été observé que l'éléphant opère, en savane, suivant les saisons, commettant ses déprédations en saison des pluies seulement. En forêt, il repasse régulièrement par certains points tout au long de l'année.

Potamochères et cynocéphales opèrent leurs déprédations sans règle apparente tout au long de l'année.

D'une enquête faite parmi des agents du Service de l'Agriculture ayant tous une longue expérience du milieu indigène, dans des régions variées de la Colonie, il ressort que le pourcentage de dégâts ne dépasserait pas 5% de la superficie emblavée ou plantée, ce qui représente, pour environ deux millions d'hectares sous culture chez les indigènes de la Colonie, une dévastation s'étendant sur dix mille hectares annuellement. La diversité des cultures est telle qu'il n'est guère possible de calculer une moyenne de la perte annuelle, mais si nous prenons par exemple une culture de bon rapport comme le coton, nous voyons que la dévastation de 1 ha se chiffre pour le cultivateur à une perte d'environ 4 fr (prix du kg de coton) \times 500 (rendement maximum en kg) soit 2.000 fr. Si toute l'étendue dévastée annuellement était plantée de coton, la perte totale maximum serait donc de vingt millions de francs, soit de deux francs par tête d'habitant. En décuplant ces chiffres nous n'arrivons pas même à la moitié du revenu que rapporte annuellement le gibier.

Les dégâts aux aménagements (chemins et routes, « races », remblais, digues,) et aux constructions sont difficiles à évaluer mais il peut être admis qu'ils sont sensiblement inférieurs aux dégâts aux cultures.

Il est bien entendu qu'il est question de moyennes, dont la valeur est toute relative, et que l'incidence du facteur gibier sur le standing de vie des individus est extrêmement variable d'après les régions. Certaines populations, par exemple les Pygmées, et les Bantous avec lesquels il sont en relation, exploitent à fond le capital gibier; d'autres, comme les Banyaruanda en voie d'installation au Kivu, ne l'exploitent pas et se défendent mal contre les déprédateurs. D'autres encore détruisent le capital en se livrant au commerce de la viande avec des entreprises européennes — tels les Mongo et les GBandi. Il s'ensuit que certaines souffrent de pénurie

de protéines animales alors que d'autres en ont en surabondance. Mais les moyennes donnent une idée de l'ordre de grandeur des dégâts.

Propagation d'épizooties parmi le cheptel domestique

Dégâts par carnassiers

La question de savoir s'il fallait procéder à une éradication complète du gibier en faveur du cheptel domestique a déjà fait couler beaucoup d'encre sans que l'on soit arrivé à une vue bien claire de la solution. Le fait est que dans un pays comme le Congo, l'éradication totale des formes de vie animale spontanées est pratiquement impossible sans entraîner des perturbations d'une portée incalculable.

En tout état de cause: 1^o) le remplacement du gibier par le bétail ne peut être mené que progressivement et 2^o) les mortalités du cheptel domestique attribuables à la présence du gibier peuvent difficilement être évaluées.

Quant aux dégâts par fauves (lions, léopards, hyènes et petits carnassiers) ils sont, de toute évidence, peu importants et ne peuvent avoir de répercussion sensible sur l'économie rurale.

Il y a enfin les dégâts à la faune ichtyologique par crocodiles, loutres et autres ichtyophages. Le crocodile est le seul ennemi sérieux parmi ces déprédateurs et sa destruction a été demandée souvent. Mais nous avons fait état de deux raisons pour ne pas passer à l'exécution radicale d'une telle mesure: 1^o) notre ignorance de la fonction biologique du crocodile; 2^o) le peu d'importance réelle des dégâts aux peuplements de poisson. La dernière Conférence Hydrobiologique Internationale d'Elizabethville s'est ralliée à ce point de vue.

Conclusions

La première conclusion qui s'impose est en faveur du maintien et de l'exploitation rationnelle de l'énorme capital constitué par la faune terrestre de la Colonie.

La seconde est qu'il faut limiter au maximum les dégâts causés aux cultures indigènes par les animaux déprédateurs.

Maintien et exploitation rationnelle de la faune terrestre

Le remède est simple et à portée de la main: il faut appliquer, dans l'esprit qui l'a inspiré, l'excellent Décret du 21

avril 1937 à l'aide d'un personnel spécialisé, européen et indigène. (1)

La suppression des abus peut encore redresser la situation, le principal de ces abus étant la destruction systématique du gibier au profit des agglomérations industrielles et autres. Le gibier doit être maintenu *au profit des populations rurales*; pour les autres, l'élevage et la pisciculture doivent être intensifiés.

Limitation des dégâts aux cultures indigènes

La limitation des dégâts causés aux cultures par le gibier a fait l'objet d'une étude attentive par le Service de la Chasse depuis de longues années et des expériences de «Contrôle» ont été menées récemment dans les territoires de Dungu et de Faradje par le personnel de la Station de Gangala na Bodio.

En ce qui concerne spécialement les éléphants il a été observé que les déprédations étaient commises pendant environ six mois par an (il s'agit d'une région de savanes) par des animaux adultes, isolés ou en petits groupes, à l'exclusion des femelles suitées et des jeunes. Cette constatation montre à suffisance l'inanité des massacres de femelles et de jeunes organisés pendant la guerre sous le nom de «campagne de refoulement et de destruction». L'abatage de femelles et de jeunes n'a pas eu d'autre résultat que d'amoindrir le capital sans amélioration apparente de la situation en matière de dégâts, puisque les plaintes n'avaient pas cessé d'augmenter jusqu'en 1947.

Les expériences conduites à Gangala na Bodio ont montré que la meilleure méthode était d'abattre les déprédateurs pris sur le fait en utilisant des hommes ayant la formation et le «cran» requis, et non de laisser chasser au hasard n'importe qui.

Actuellement, le contrôle d'une région infestée d'éléphants déprédateurs est assuré par des piquets de 2 à 3 hommes, armés et équipés, qui s'installent ou patrouillent de nuit dans les cultures. Ces piquets ont pour consigne de faire feu sur tous les animaux rencontrés. Ils sont ramenés à leur camp aussitôt que les déprédations cessent et deviennent ainsi disponibles pour d'autres missions du même ordre. Cette métho-

(1) Décret sur la Chasse et la Pêche au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, *Les Animaux Protégés au Congo Belge*, P.P.N.C.B., 1947, pages 167 à 182.

de permet le contrôle d'une région étendue avec peu d'hommes, pourvu que l'opération soit dirigée par un Officier de Chasse et que les piquets puissent être déplacés rapidement d'un point à un autre.

Le contrôle des éléphants, et en général du gibier, est actuellement assuré dans les deux territoires de Dungu et Faradje par un peloton de 50 chasseurs-cornacs. Il sera étendu, en 1950, à l'aide de deux pelotons, aux districts de l'Uele et du Kibali-Ituri. Il est prévu de l'étendre progressivement à toutes les régions souffrant de dégâts.
